

DECENNIE BORDELAISE

LGV : la Cub confirme sa participation

Conformément aux termes du protocole signé le 31 juillet 2010, les élus communautaires autorisent Vincent Feltesse à signer la convention de financement et de réalisation du tronçon Tours - Bordeaux de la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique, ainsi que le protocole relatif à la branche Bordeaux - Espagne. La participation de la Cub à la construction de ce segment de la LGV Sud Europe Atlantique s'élèvera à 127,16 M€ (valeur juillet 2009), ce qui représente 8,6 % de la contribution de l'ensemble des collectivités territoriales (1 476,7 M€).

Plusieurs points en débat ayant fait l'objet d'un accord général des parties (rédaction d'un préambule précisant les intérêts et objectifs des parties, clause de « consistance », montant de la participation de RFF fixé à 1 760 M€...), la Communauté urbaine acte également le fait qu'elle a reçu des réponses satisfaisantes de RFF sur les aspects suivants :

- la convention de desserte des gares entre Tours et Bordeaux est bien mentionnée au projet, pour garantir le maintien du nombre et de la qualité des services existants,
- des protocoles spécifiques confirment la volonté commune de réaliser les trois branches Bordeaux - Toulouse, Bordeaux - Espagne et Poitiers - Limoges,
- la convention propose une rédaction transparente de la clause de retour à meilleure fortune,
- la question de la gestion des nouveaux ouvrages de franchissement est clarifiée. Les ouvrages d'Ambarès sont ainsi inclus dans la concession et seront entretenus par le concessionnaire pendant 50 ans. Au sud d'Ambarès, tous les ouvrages (il s'agit de ponts rails) sont à la charge de RFF.

Deux points revêtent enfin un intérêt particulier, aux yeux des élus communautaires. D'abord la question de l'insertion et de la conduite du chantier sur Ambarès-et-Lagrave qui vient de faire l'objet d'un protocole d'accord (entre RFF, l'Etat, la Communauté urbaine et la commune d'Ambarès) : une première par l'ampleur des travaux à conduire à proximité du centre d'une commune. Ensuite la question de la mise en place des protections phoniques qui nécessite des décisions rapides et la prise en compte de toutes les situations particulières.

Pour mémoire, la Ligne à Grande Vitesse doit permettre de relier Bordeaux à Paris en 2 h à l'horizon 2016. Une opération qui constitue, en germe, un des principaux accélérateurs du développement de l'agglomération bordelaise. RFF a choisi le groupement Liséa, piloté par Vinci, le 30 mars 2010 pour négocier un contrat de concession bouclé en juillet dernier. Le contrat est évalué à 7,8 milliards d'euros courants : il intègre le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la ligne nouvelle.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Un Plan Climat ambitieux

Après plusieurs mois de concertation au travers d'ateliers thématiques, de réunions publiques et de coproduction avec les acteurs locaux, la Communauté urbaine de Bordeaux adopte son Plan Climat ; un Plan Climat Energie territorial qui met la barre très haut pour contribuer à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique. Objectif affiché : réduire de 25 à 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 et diviser par 4 ces émissions d'ici 2050.

L'état des lieux

Le changement climatique est une réalité reconnue. Au niveau local, c'est l'Agence Locale de l'Energie qui a établi le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur la Cub : pour 2007, les émissions sont estimées à 6,7 teqCO² par habitant et par an (4 765 000 teqCO² au total), moyenne supérieure à l'estimation nationale (6 teqCO²) mais inférieure à la régionale (7,5 teqCO²). Sans surprise, les principaux postes d'émission s'avèrent être le bâti résidentiel et tertiaire, les transports et la consommation de biens et services.

La démarche

La Cub s'est engagée dans une démarche originale et participative. Une vaste concertation a été lancée en novembre 2009, animée par deux experts, Bruno Rebelle, directeur général de « Synergie » et Pierre Radanne, directeur de « Futur Facteur 4 » et ancien président de l'ADEME. L'ensemble des acteurs du territoire, service de l'Etat, entreprises, universitaires, associations, citoyens..., ont été mis à contribution pour définir des pistes d'actions et les hiérarchiser.

Les propositions

42 fiches-actions ont été élaborées qui constituent en quelque sorte la feuille de route « climat-énergie » de la Cub et se déclinent autour de quatre grandes familles d'intervention :

- la promotion d'une nouvelle logique d'aménagement du territoire et d'urbanisme, qui implique à la fois de lutter contre l'étalement urbain, mais aussi de développer la qualité du « vivre-ensemble »,
- l'encouragement à une évolution des modes de déplacements et la promotion des modes les plus sobres,
- la mise en œuvre d'efforts significatifs de réduction des consommations énergétiques en proposant des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques,
- l'exploitation de tous les potentiels offerts par les énergies renouvelables.

Pour piloter efficacement son action, la Communauté mettra en œuvre des synergies avec tous les acteurs concernés, s'appuiera sur l'expertise de l'Agence Locale de l'Energie et s'engage à réserver 1 % du budget de la collectivité à la lutte contre le changement climatique. Un volet Plan Climat sera également intégré aux futurs contrats de co-développement et les acteurs privés pourront s'engager sous la forme de « contrats climat ». Ce dispositif est par ailleurs appelé à monter en puissance : avec un premier plan d'action prioritaire 2011-2014, puis une graduation des objectifs par paliers, jusqu'en 2050.

Une grille de normes QEL pour les nouveaux logements

La Cub s'engage à améliorer la qualité environnementale des immeubles d'habitation et à développer un package de prescriptions conformes au référentiel de Qualité Environnementale des Logements (QEL). Conception bioclimatique, performances énergétiques et maîtrise des consommations d'eau, confort thermique, acoustique et visuel, choix des matériaux et des procédés de construction, gestion des nuisances, information et sensibilisation des occupants..., les nouveaux projets seront dorénavant évalués à l'aune d'un ensemble de critères. Quant aux certifications, elles seront délivrées par le CERQUAL, détenteur exclusif de la certification Habitat et Environnement. Par ailleurs, le référentiel sera réactualisé tous les deux ans en concertation avec les opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs ...).

La vallée des Jalles, patrimoine naturel protégé

Sollicité par la Cub, le Conseil Général de la Gironde a décidé de mettre en place un PEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) à l'échelle de la vallée maraîchère des Jalles. L'ambition est de soutenir l'activité maraîchère, de structurer les circuits courts de commercialisation et de valoriser ce site naturel remarquable, tout en maîtrisant l'évolution foncière de ce secteur. Le périmètre retenu concerne les communes d'Eysines, Blanquefort, Bruges, Le Taillan-Médoc, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles.

L'Angélique des estuaires sous surveillance

La Communauté urbaine s'engage auprès du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique dans une nouvelle déclinaison du « Plan de conservation des berges à Angélique des Estuaires ». Le programme 2011 - 2013 prévoit notamment une réactualisation des fiches relatives à cette espèce, la production de cartes à l'échelle de Libourne et de l'agglomérations bordelaises, une expérimentation de nouvelles techniques d'aménagement et de gestion des berges... Pour 2011, l'investissement attendu de la Cub dans ce programme est chiffré à 11 000 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La charte d'urbanisme commercial passe au vert

Présenté en décembre dernier à la CCIB et soutenu par cette dernière, le projet de charte d'urbanisme commercial a été passé au crible de la Conférence Permanente de l'Urbanisme Commercial et soumis aux 27 communes de la Cub. A l'instar de nombreuses agglomérations, la Communauté urbaine de Bordeaux disposera dorénavant d'un document de référence sur le terrain de l'urbanisme commercial : à la fois code de bonne conduite et grille d'analyse des futurs dossiers commerciaux examinés en CDAC. Un objectif central : rapprocher Bordeaux de la moyenne nationale (1 200 m² / 1 000 habitants, contre 1000 m² / 1000 habitants à Toulouse et Nantes). Principaux volets :

- un objectif de stabilisation et de requalification urbaine des grands pôles périphériques, qui implique le refus de créer de nouveaux pôles commerciaux d'envergure, une stabilisation des formats des grands centres commerciaux existants et des évolutions, sous conditions, des grandes et moyennes surfaces spécialisées.
- la maîtrise du nombre et des formats des pôles intermédiaires (pas de nouvelle polarité de ce type sur la rive gauche, possibilité d'extension limitée à des conditions d'intégration urbaine et de modernisation architecturale...),
- le renforcement des pôles de proximité, vecteurs de lien social (priorité aux polarités existantes, création au sein de projets urbains structurants, mise en place d'outils réglementaires et opérationnels de soutien...),
- le renforcement du centre de l'agglomération.

La charte met également en avant une batterie de critères, appelés à donner une vraie valeur ajoutée aux nouveaux projets : en matière sociale (formation, emplois précaires, services aux salariés), en matière économique (filières, sous-traitants, producteurs...), sur le terrain de l'environnement (empreinte écologique, bilan carbone, efficacité énergétique, respect de la biodiversité, qualité urbaine et architecturale, modes de déplacements privilégiés...).

Quelques repères

. Un million d'habitants à l'horizon 2030 et une décennie qui va être marquée par la concrétisation de nombreux projets : il s'agit aussi de dessiner la future armature commerciale de la métropole bordelaise.

. 947 000 m² de surface cumulée pour les commerces de plus de 300 m², 325 000 m² autorisés entre 2002 et 2009, dont 120 000 m² n'ont pas encore été ouverts au public (+ 28 % sur 8 ans). Sur la base des projets en cours, ce rythme de progression devrait se maintenir, voire s'accélérer dans les prochaines années.

. 3 pôles commerciaux majeurs (Mérignac / 190 000 m², Bordeaux Lac / 108 000 m² et Bègles - Villenave-d'Ornon / 68 000 m²) et 6 pôles d'agglomération (Pessac - Gradignan, Bouliac - Floirac, Saint-Médard-en-Jalles, Lormont - Artigues, Sainte-Eulalie, Bordeaux sud - Villenave d'Ornon), plus le centre-ville de Bordeaux avec 220 000 m² de surfaces commerciales.

. 257 000 m² de grandes surfaces alimentaires, dont 9 supermarchés de plus de 7 000 m² (totalisant 113 000 m² de surface de vente).

Un contrat d'objectifs Cub / Grand Port Maritime de Bordeaux

Développement d'une filière logistique et chimie verte, accueil des bateaux de croisière, fonctionnement du pont Bacalan Bastide, création d'un terminal portuaire à Grattequina, projet de démantèlement de navires à Bassens, question des dessertes routières et ferroviaires du port, gestion de la ressource en eau et enjeu de la protection des sites portuaires contre les inondations... , voilà pour les principaux volets du contrat d'objectifs Cub / Grand Port Maritime de Bordeaux qui vient d'être finalisé pour la période 2011 - 2014. Sur cette période, la Communauté urbaine devrait consacrer près de 2,5 M€ à ces différents projets.

Le développement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac à l'étude

Dans le contexte de l'évolution du capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux Mérignac et de la cession des parts détenues par l'Etat, les collectivités actionnaires - Mérignac, Bordeaux, Conseil général de la Gironde, Conseil régional d'Aquitaine, Communauté urbaine de Bordeaux - ont décidé de lancer une étude centrée sur les scénarii de développement de l'aéroport et les modalités de gouvernance adaptées. Cette dernière a été confiée au groupement DELOITTE Conseil / SETEC International pour un montant de plus de 66 000 €. Une convention est établie à cet effet qui précise les modalités de financement, par les différents partenaires, de cette étude.

Une stratégie d'avenir pour le MIN

Dans le contexte d'Euratlantique, le Conseil souhaite se doter d'un schéma cohérent de développement du MIN, sur un horizon de 10 ans. D'où le lancement d'une consultation ad hoc, qui traitera notamment des questions de la réorganisation interne du marché, de son insertion urbaine et des conditions de son développement. Cette étude estimée à 250 000 € devrait s'étaler sur 4 mois.

AMENAGEMENT URBAIN

L'opération « 50 000 logements » dans le bon tempo

C'est le 25 mars, lors du prochain Conseil de Communauté, que sera officialisée la sélection de l'équipe ou des équipes d'architectes appelées à épauler la Communauté urbaine - via des missions de 9 mois - dans la mise en œuvre opérationnelle du projet « 50 000 logements autour des axes de transport collectif ». Une commission d'Appel d'Offres ad hoc aura au préalable la responsabilité de cette sélection et se réunira à cet effet courant mars.

Par ailleurs, différents rendez-vous sont dorénavant et déjà programmés, à l'issue de cette phase dite de « dialogue compétitif » : état des lieux des réflexions en cours aux élus en Commissions réunies, puis présentation des projets lauréats à un public plus large, à l'occasion de la semaine de la « Fabrique Métropolitaine » calée du 4 au 8 avril prochain. Pour mémoire, cette phase de dialogue compétitif a mobilisé des équipes constituées autour de l'AUC (fondée par Djamel Klouche), Alexandre Chemetoff, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, OMA (fondé par Rem Koolhaas) et 51N4E (jeune agence bruxelloise).

Un périmètre de prise en considération pour le secteur Ausone à Bruges

Un périmètre de prise en considération est instauré sur le secteur Ausone à Bruges. Objectif : maîtriser l'évolution urbaine d'un quartier à fort potentiel de développement, où fleurissent les projets privés, et concerné par le projet de tram train du Médoc.

Un architecte conseil pour le PAE des Bassins à lot à Bordeaux

La montée en régime de l'opération des Bassins à Flot à Bordeaux amène la Communauté urbaine à lancer une consultation permettant la désignation d'un architecte urbaniste conseil appelé à participer à la mise en œuvre du projet urbain, au dispositif de concertation, ainsi qu'à la définition et au suivi de réalisation des espaces publics.

TRAMWAY

Ligne D : PARCUB missionné pour l'aménagement des parkings

Via 3 mandats ad hoc, PARCUB se voit confier la maîtrise d'ouvrage des 3 parkings qui doivent être livrés avant le lancement des travaux de la ligne D : parc Charles Gruet (154 places sur 4 niveaux) et parc Croix de Seguey (124 places sur 2 niveaux) à Bordeaux, parc Denis au Bouscat (124 places sur 2 niveaux). Le coût de ces 3 ouvrages qui devront être opérationnels au plus tard en novembre 2014 s'établit à 10,8 M€ HT, montant auquel s'ajoute la rémunération de PARCUB (0,35 M€).

Nouveaux appels d'offres au titre de la phase 3 du tramway

Prolongement des lignes A, B et C du tramway oblige, plusieurs appels d'offres sont décidés par les élus communautaires :

- aménagement de la plateforme du tramway et de la ligne aérienne de contact sur les communes de Bègles et Pessac (de JJ. Bosc à la route de Toulouse pour l'extension de la ligne C à Bègles, de Bougnard à l'Alouette pour l'extension de la ligne B à Pessac), pour un montant estimatif de 30,1 M€ HT,
- aménagement d'espaces verts et réalisation des plantations, le long des différentes extensions de lignes, pour un coût prévisionnel de 2,7 M€ HT.

DEPLACEMENTS

Une étude de déplacements à l'échelle de Bordeaux Euratlantique

La Communauté urbaine et l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique conviennent de constituer un groupement de commandes, en prévision du lancement d'une étude de déplacements à l'échelle de l'opération d'intérêt national. Le montant maximum de cette étude s'établit à 200 000 €